



le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEBEIGLE), délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Bertrand JOLY, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n°4), délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Georges BUDIN, délégué de Dracy lès Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, délégué d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Hervé REMY, suppléant (remplaçant M André JARLOT), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mmes Véronique PROST, déléguée de Morlet, Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant de M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice lès Couches, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant, (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à M Hubert LOBREAU, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Pascale BILLIER, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, M Alain DURAND à Mme Monique GATIER, Mme Marie-Claude BONNOT à M Christian GILLOT, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Michel MENAGER à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

**ABSENTS :** Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU, MM Thierry BABOUILLARD, Michel LARGY, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Camille JEANNIN, Yannick BOUTHIERE, Jean-Louis MARTIN, Mme Marguerite ROY, M Jean-Yves JEANNIN.

Monsieur Bertrand DEPEYROT, conservateur de la bibliothèque Bussy Rabutin a été présenté aux conseillers communautaires.

A – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du 18 décembre 2019.

B – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

C – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA

## **1-FINANCES**

a. Adoption de modifications au lot 15 du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification n°1 au marché n°2018/065 relatif au lot 15 du marché de fourniture de denrées alimentaires et de barquettes pour liaison froide, pour un montant estimatif annuel de 11.725,45 € HT.

b. Adoption de modifications au marché de maîtrise d'œuvre de l'abattoir.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), la modification n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces d'Autun d'un montant de 22 082,50 € HT, soit 26 499 € TTC.

c. Adoption de modifications au marché de travaux de l'abattoir.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité,

- la modification n°3 au marché n°2017/094 relatif au lot 11 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 11 005,44 € HT, soit - 13 206,53 € TTC,
- la modification n°1 au marché n°2017/112 relatif au lot 31 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de - 3 600 € HT, soit - 4 320 € TTC.

d. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF - reversement de la prestation année 2018

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser 233 044,89 € au CIAS du Grand Autunois Morvan et à reverser 18 304,50 € à l'association Odyssée Loisirs.

## **2-ADMINISTRATION GENERALE**

a. Désignation des représentants de la CCGAM au comité syndical du SMBVAS.

Le conseil communautaire a élu, à l'unanimité, les représentants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan au Comité Syndical du Syndicat Mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS), ci-dessous :

Titulaires		Suppléants	
CHAUVET	Vincent	BILLIER	Pascale
DURAND	Alain	LOBREAU	Hubert
DARROUX	Gilbert	DUPLOYER	Maurice
MARIN	Marie	DUCRET	Cyril
VERNAY	Roger	RONDEAU	Michel
LABONDE	Pierre	LABONDE	Régis
VILLIER	Michel	GUYARD	Franck
BARNAY	Marie-Claude	LARGY	Michel
VOILLOT	Fabrice	BOUDOT	Joël
CONTENT	Gérard	GAGNIARRE	Philippe
LORIOT	Jean-Paul	ROUSSEAU	Christophe
MENAGER	Michel	DUFOUR	Jean
LABONDE	Martine	BOUCHOT	Jacques
ANDRIOT	Marc	BROCHOT	Roger
GOUJON	Patrice	NIGAUD	Jean-Luc
LAURENT	Hervé	BAZOT	Jonathan
PORCHERET	Jean-Louis	BERRET	Gilles

b. Approbation de la charte du PNRM.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Morvan 2020-2035 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan.

c. Approbation de la modification des statuts du SIRTOM.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la modification de statuts du SIRTOM.

d. Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

Le conseil communautaire a approuvé, l'unanimité, l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches et a autorisé la signature de l'avenant à ladite convention.

**3-ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

a. Zone d'Activité Economique intercommunale (ZAE) des « Télots » à Saint-Forgeot- Vente de terrain à l'Entreprise BARBOSA.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité (1 abstention), la vente après division et bornage, à la SARL BARBOSA d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 370 pour environ 1 000 m<sup>2</sup> au prix de 0,50€ HT le m<sup>2</sup>, soit 500€ HT et a précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SARL BARBOSA.

**4-URBANISME**

a. Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat intercommunal 2020-2025.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (4 abstentions), le premier PLH intercommunal de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan couvrant la période 2020-2025.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 29 janvier 2020  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

